

**PUBLICATIONS PÉRIODIQUES****SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES  
(COMPTES ANNUELS)****TESSI**

Société Anonyme au capital de 5 595 356 euros  
Siège social : 177, cours de la Libération - 38100 GRENOBLE  
071 501 571 R.C.S. GRENOBLE

I. Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, publiés dans le rapport financier annuel (diffusé et mis en ligne sur le site internet de la société le 29 avril 2016), ainsi que la proposition d'affectation du résultat, diffusée dans le même rapport financier annuel et publiée au BALO du 18 mai 2016 (avis de réunion) ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016. Les comptes annuels et consolidés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble le 6 juillet 2016.

**II. Attestations des Commissaires aux Comptes (extraits des rapports)**

1/ Opinion sur les comptes annuels. – « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues pour la comptabilisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des dépréciations sont décrites dans la note 3.3 de l'annexe « Titres de participations et autres titres immobilisés ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

2/ Opinion sur les comptes consolidés. – « Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 5.1 et 5.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue par le Groupe pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. La note 11 précise la composition de ces écarts d'acquisition par pôle d'activité et les hypothèses retenues tant en matière financière qu'économique. Nous avons vérifié le bien-fondé des approches retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les notes 5-11 c. « impôts sur les résultats » et la note 10 de l'annexe décrivent les modalités de prises en compte et de détermination des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

Echirolles et Meylan, le 25 avril 2016

*Les Commissaires aux comptes*

BDO Rhône Alpes

AUDITS et PARTENAIRES

Justine GAIRAUD

Martine PACCOUD

Eric BACCI

Antoine SIRAND

**1603933**